

Plan sanitaire d'accueil Collège Jean Rostand au 8 mai 2020

Le plan sanitaire est activé à la demande des autorités. Il s'applique dans un contexte épidémique dans un cadre où le confinement total de la population n'est pas obligatoire. Il est intégré aux protocoles de confinement et de déconfinement de l'établissement.

Le plan sanitaire est intégré au règlement intérieur de l'établissement

1. **Principes généraux**

- distanciation physique minimale d'1 mètre entre chaque personne respectée dans tous les contextes évitement des contacts directs
- port obligatoire d'un masque de protection dans l'enceinte du collège (masque fourni par les familles aux élèves, par l'employeur aux personnels)

Pour mémoire, le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées.

- le collège pourra fournir des masques aux élèves dans un premier temps
- application stricte de l'ensemble des gestes barrières (se laver régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique, saluer sans se serrer la main ni s'embrasser)
- éviter de se parler fort et en face à face à moins d'1 mètre
- à l'exception des portails d'accès à l'établissement, maintien des portes ouvertes dès que cela est possible
- chaque membre du personnel nettoie son poste de travail après usage ou à la fin de la journée de travail, selon les rôles et missions de chacun à l'aide du kit de nettoyage fourni
- travail distancié ou Autorisation Spéciale d'Absence obligatoire pour les personnes « à risque » (certificat médical requis)
- nettoyage général et quotidien de l'établissement avec produits virucides, particulièrement les zones de prise manuelle et les sanitaires.

2. Agents territoriaux

- les équipements de protection individuels (EPI) en lien avec la crise épidémique sont fournis par l'employeur
- un plan de nettoyage précis est fourni par la Direction de l'établissement, conforme aux recommandations des autorités sanitaires, en concertation avec la collectivité territoriale de rattachement
- toutes les mesures permettant une distanciation physique supérieure à 1 mètre sont également prises pour le service en restauration scolaire
- le service est organisé pour que les agents d'entretien interviennent de la manière la plus isolée possible, en minimisant au maximum les occasions de contact avec autrui.

3 Protocole de nettoyage

Le protocole de nettoyage (modalités, produits utilisés) est adapté aux consignes sanitaires relatives à la nature de l'épidémie en cours.

Il est élaboré en concertation avec la collectivité de rattachement et communiqué aux agents territoriaux par l'équipe de Direction du collège.

Il indique de manière très précise les règles à adopter ainsi que les produits à utiliser (indications assorties de la norme de conformité).

4 Dans les différents services (pôles administratifs, vie scolaire, salles dédiées aux personnels...)

- La capacité d'accueil de chaque salle de classe est précisée
- Les bureaux doivent être débarrassés, en ordre, maintenus propres par les personnels les utilisant (nettoyage après utilisation ou à la fin du service avec kit fourni)
- Pas de stationnement dans les salles partagées dédiées aux personnels (qui deviennent des lieux de passage pour accéder aux casiers)
- Gel hydroalcoolique et produits désinfectants à disposition
- Interdiction d'utiliser le matériel collectif type « machine à café », bouilloire.

5 Usage des ascenseurs

L'ascenseur est emprunté par les agents et pour le transport de matériel lourd, il est désinfecté après chaque utilisation.

6 Usage des sanitaires.

La capacité des sanitaires est liée au nombre de points d'eau utilisables avec respect de la distance

2 pour les sanitaires filles, 2 pour les sanitaires garçons

La régulation est assurée par le service Vie Scolaire, équipé de masques et maintenant également la distanciation requise

6 Réception des familles et des visiteurs

La relation avec les familles et les usagers doit privilégier les communications téléphoniques, courriels et courriers.

A l'aide du kit de nettoyage, penser à nettoyer l'appareil téléphonique utilisé avant et après son utilisation.

Toutefois, si le déplacement d'une famille au collège est indispensable, les mesures suivantes doivent être respectées :

- Maintien des mesures « vigipirate » de contrôle d'accès – contrôle d'identité –
- Les visiteurs doivent porter un masque
- Dans toute la mesure du possible, les familles et visiteurs se rendent au collège JeanRostand sur rendez-vous ;
- Le personnel du collège qui a fixé le rendez-vous en informe le secrétariat (identité du visiteur, date et heure du rendez-vous)
- Un lieu dédié permettant le strict respect des mesures barrières et conforme au protocole national est réservé pour les rencontres ponctuelles entre parents et professeurs : salle de réunion.

7 Livraisons

- Eviter tout contact physique direct avec le livreur
- Accueillir le livreur avec un masque et conserver la distance physique préconisée
- S'assurer que les chauffeurs, après communication avec l'établissement, laissent les colis sans contact direct avec un personnel du collège
- Manipuler le ou les objets livrés avec des gants
- Réaliser la remise et la signature des documents sans contact entre les personnes.

Fiche 1 Accueil des élèves à l'arrivée au collège et dans les classes

- Les parents d'élèves s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement.

Les personnels procèdent de la même manière.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel.

La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires

- Les élèves devront être porteurs d'un masque dès l'arrivée au collège. Ils doivent être équipés d'un autre masque de rechange rangé dans un sac plastique fermé par une glissière afin de procéder au renouvellement à la mi-journée. Ils doivent également être muni de mouchoirs en papier.
- Les portes du hall restent ouvertes durant tout le temps d'accueil des élèves
- Les assistants d'éducation vont chercher les élèves au portail.
Les élèves se rangent sous la surveillance des AED dans la ligne qui leur est attribuée en respectant la distance de 1m entre chaque élève
- Les élèves sont conduits aux toilettes pour un lavage des mains échelonné. Il est interdit de boire au robinet. Les élèves doivent donc être muni d'une bouteille d'eau pour la journée. Dès que le nettoyage des mains est terminé, l'assistant d'éducation conduit les élèves dans leurs classes respectives où les attend leur enseignant. Pour atteindre l'étage, l'escalier central dans le hall est utilisé seulement pour la montée.
- Les élèves devront avoir leur matériel scolaire : Aucun matériel ne pourra être prêté ni par le collège, ni par les camarades.
- Chaque classe se voit attribuer une salle. Les élèves ne changent pas de salle, les enseignants se succéderont en fonction de l'emploi du temps retenu.

- Les élèves entrent dans la classe et s'installent à la table qui leur a été attribuée. Les élèves de la rangée la plus éloignée de l'entrée entrent les premiers. Puis ceux de la seconde rangée, etc...Pendant ce temps les autres attendent en respectant la distance d'un mètre dans le couloir.
- Ne pas autoriser les changements de place. Chaque élève conserve sa place d'un cours à l'autre et d'une journée à l'autre.
- Limiter les déplacements dans la classe.
- Au moment de la sortie (récréation, fin des cours de la demie journée), le rang le plus proche de la porte sort le premier en commençant par l'élève au premier rang, suivi par celui de derrière etc...puis le second rang sort en suivant le même processus. Un assistant d'éducation vient prendre en charge les élèves.
- L'enseignant assure l'aération de la salle de classe dès que les élèves sont sortis.
- Entre deux cours, l'enseignant qui quitte la salle à la fin de son cours nettoie avec le kit de nettoyage le poste de travail (bureau, clavier ordinateur, chaise). Chaque enseignant doit utiliser son propre outillage (crayons, stylos, brosse) qu'il emporte avec lui.
- En cas de nécessité de distribuer des documents, ils sont disposés à l'entrée de la salle et chaque élève en prend au passage avant de s'installer.
- Les casiers des élèves seront inaccessibles. Les élèves déposeront leur cartable dans leur salle.
- Au moment de la récréation, l'enseignant est chargé d'aérer la salle avant de la quitter.
- Les déplacements aux toilettes pendant les cours sont à limiter à la stricte urgence en prévenant selon le mode ci-dessous.

En cas d'extrême nécessité, prévenir la vie scolaire, le chef d'établissement et le secrétariat via Pronote ou à l'aide de son téléphone portable.
L'AED viendra alors prendre en charge l'élève demandeur.

- Dans la mesure du possible, les portes des classes restent ouvertes afin d'éviter les manipulations trop nombreuses.
- En fin de journée, les chaises ne sont pas montées sur les tables pour faciliter le travail des agents.

Fiche 2 Les récréations pour les élèves

- Les horaires des récréations sont décalés de manière à éviter les croisements dans les couloirs. Par conséquent, il est important de respecter scrupuleusement les horaires. Les enseignants doivent rejoindre les classes et attendre les élèves aux heures indiquées.
- Les portes du hall restent ouvertes dès le début de la première récréation jusqu'à la remontée en classe des élèves de la deuxième récréation.
- Exemple :

Matin

6A - 6B 10h 10h15

5A - 5B 10h20 10h35

Après midi

6A - 6B 15h45 16h

5A - 5B 16h05 16h20

Les AED vont chercher les élèves à la sortie des classes et les font descendre par l'escalier central (ascenseur) en respectant la distanciation de 1 mètre entre chaque élève. Les élèves passent aux toilettes et se lavent les mains.

Passage par 2 élèves par local toilettes (garçon fille) Le premier entré sort après que le dernier est sorti. Il est rappelé qu'il est interdit de boire au robinet.

Selon les conditions climatiques, la récréation se déroule dans le hall dont les portes seront ouvertes ou dans la cour sous l'extrême vigilance des AED qui veilleront au respect de la distanciation.

- Port du masque pour tous (élèves, surveillants) pendant la récréation
- Aucun échange d'objet personnel est autorisé

- L'usage des bancs n'est pas autorisé (intérieur et extérieur)
- Les jeux nécessitant un échange d'objets ou un contact sont interdits (ballons, baby foot, ping pong, etc...)

Fiche 3 Le personnel enseignant

Pour mémoire, le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de de distanciation risquent de ne pas être respectées.

Un flacon de gel hydroalcoolique sera à disposition dans chaque salle de classe.

- Appliquer les gestes barrière et la distance d'au moins un mètre dans les salles , files et croisement de flux piéton.
- Les enseignants doivent s'installer dans les classes avant l'arrivée des élèves pour pouvoir les accueillir en début de demie journée.
- Les horaires de début et fin des cours doivent être scrupuleusement respectés
- Chaque enseignant utilise ses propres outils : stylos, brosse tableau, ... qu'il transporte avec lui
- Le poste ordinateur doit être nettoyé entre l'utilisation par deux professeurs successifs
- Les pauses peuvent avoir lieu dans la salle des professeurs à condition de ne pas excéder 4 personnes à la fois. La salle de réunion sera mise à disposition pendant les pauses
- Ne pas laisser d'objets (stylos, tasses...) sur les tables.
- Aérer la salle
- Utiliser les sièges distants d'au moins un mètre
- Les repas seront pris dans la salle des commensaux par groupe de 3
- L'usage des fontaines à eau et des fours à micro-ondes est interdit.
- **Photocopies :**
Privilégier la vidéo projection en classe et proscrire les documents papiers photocopié.
Demander aux élèves des travaux au format numérique ou des travaux papiers transmis numériquement.

8 Communication avec les familles

Privilégier les communications téléphoniques. A l'aide d'une lingette, penser à nettoyer l'appareil utilisé avant et après son utilisation.

Si le déplacement d'une famille au collège est indispensable, prévenir la direction

Fiche 4 Centre de Documentation et d'Information – usage de matériel pédagogique partagé

- Seule la professeure documentaliste peut accéder aux rayonnages
- La professeure documentaliste dépose le livre ou la revue sur une table puis l'élève est autorisé à prendre en charge la ressource.
- Après consultation, l'élève doit déposer le livre ou la ressource dans la salle communicante avec le CDI à l'endroit indiqué par la professeure documentaliste. Les ressources utilisées restent en attente 10 jours avant de pouvoir être réutilisées. Le stationnement des personnes dans la salle recevant les manuels est interdit.

Fiche 5 Education Physique et Sportive

Sous réserve de la disponibilité des installations sportives, les dispositions suivantes s'appliquent :

- Les vestiaires étant rendus inaccessibles, les élèves arrivent en tenue de sport dès le matin
- Les jeux de ballons, sports de contact et sports collectifs sont proscrits, tout comme l'utilisation du matériel sportif pouvant être manipulé par tous
- Le prêt de matériel collectif est interdit
- Les parcours sportifs individuels permettant la distanciation physique doivent être privilégiés.

Fiche 6 La restauration scolaire

- 9 Les élèves sortent des salles de classe selon les horaires donnés en exemple ci-dessous

6A - 6B 12h25
5A - 5B 12h30
- 10 Les élèves sont pris en charge par les AED et descendent sous leur conduite par l'escalier central en respectant les distances de 1m.
- 11 Le passage aux toilettes et le lavage des mains se fait selon le modèle indiqué pour les récréations.
Les élèves retirent leur masque et le rangent dans un sac plastique fourni par la famille à cet effet. Ils se lavent de nouveau les mains.
- 12 Ils se dirigent par groupes de 5 vers la file d'attente pour le réfectoire en se positionnant sur les marquages au sol.
- 13 Chaque élève, guidé par les AED prend son plateau en gardant la distance de 1m et suit la file du self.
- 14 Les élèves s'installent par 2 par table en décalage en évitant le face à face. Aucun déplacement (sauf extrême urgence) n'est autorisé pendant le repas.
- 15 L'usage des fontaines à eau et des fours à micro-ondes est interdit.
- 16 Chaque élève débarrasse son plateau comme d'ordinaire en respectant la distanciation
- 17 Il se rend ensuite aux toilettes (cf protocole déjà décrit) , se lave les mains et enfile son second masque .
- 18 Selon les conditions climatiques et suivant les consignes des AED, il rejoint l'espace de la cour de récréation réservé à son groupe en respectant les gestes barrière et la distanciation. Les conditions sont les mêmes concernant les jeux et occupation de l'espace extérieur que décrits dans la fiche « Récréation ».
- 19 En cas de mauvais temps, les élèves seront répartis entre le hall et la salle de permanence en respectant les règles de distanciation et d'occupation des espaces collectifs.

20 A la fin de la pause méridienne, les élèves passent aux toilettes pour le lavage des mains et remontent en classe selon le schéma proposé :

6A 13h40 lavage des mains 13h45 Remontée en classe

6B 13h45 lavage des mains 13h50 Remontée en classe

5A 13h55 lavage des mains 14h Remontée en classe

5B 14h05 Lavage des mains 14h10 Remontée en classe

Fiche 7 Procédure de gestion d'un cas de COVID

1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- ❖ **Si le cas se déclare en classe, l'enseignant appelle immédiatement le chef d'établissement ou le secrétariat**
- ❖ **Le chef d'établissement ou un AED va chercher l'élève à la sortie de la classe et le conduit directement à l'infirmerie**
- ❖ Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmerie .
Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- ❖ Rappel de la procédure à suivre par les parents à savoir :

Éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.
L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

- ❖ La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication suivant : appel téléphonique à toutes les familles concernées et à tous les personnels.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir :

- ❖ **La personne se signale immédiatement au secrétariat, le chef d'établissement en est informé. Le chef d'établissement ou tout autre personnel vérifie que personne ne circule dans les couloirs et signale à la personne concernée, qu'elle peut se rendre à l'infirmerie en passant par l'escalier central si elle se trouve à l'étage. Si elle est dans l'incapacité de se déplacer , elle le précise lors de son appel et attend l'arrivée d'un personnel. Les élèves sont alors évacués de la salle et rassemblés dans une autre salle en respectant les règles de distanciation.**
- ❖ Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif :

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication suivant : appel téléphonique à toutes les familles concernées et à tous les personnels .
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.

En cas de refus par un individu de se conformer aux mesures et après toutes les phases d'explicitation préalables, le chef d'établissement pourra être amené à prononcer une mesure d'interdiction d'accès à l'établissement, conformément à l'article R421-87 du Code de l'Éducation.

La principale

C. DUPIN